



# CRTE\*

## LES FICHES PRATIQUES

\*CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

[agence-cohesion-territoires.gouv.fr](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr)

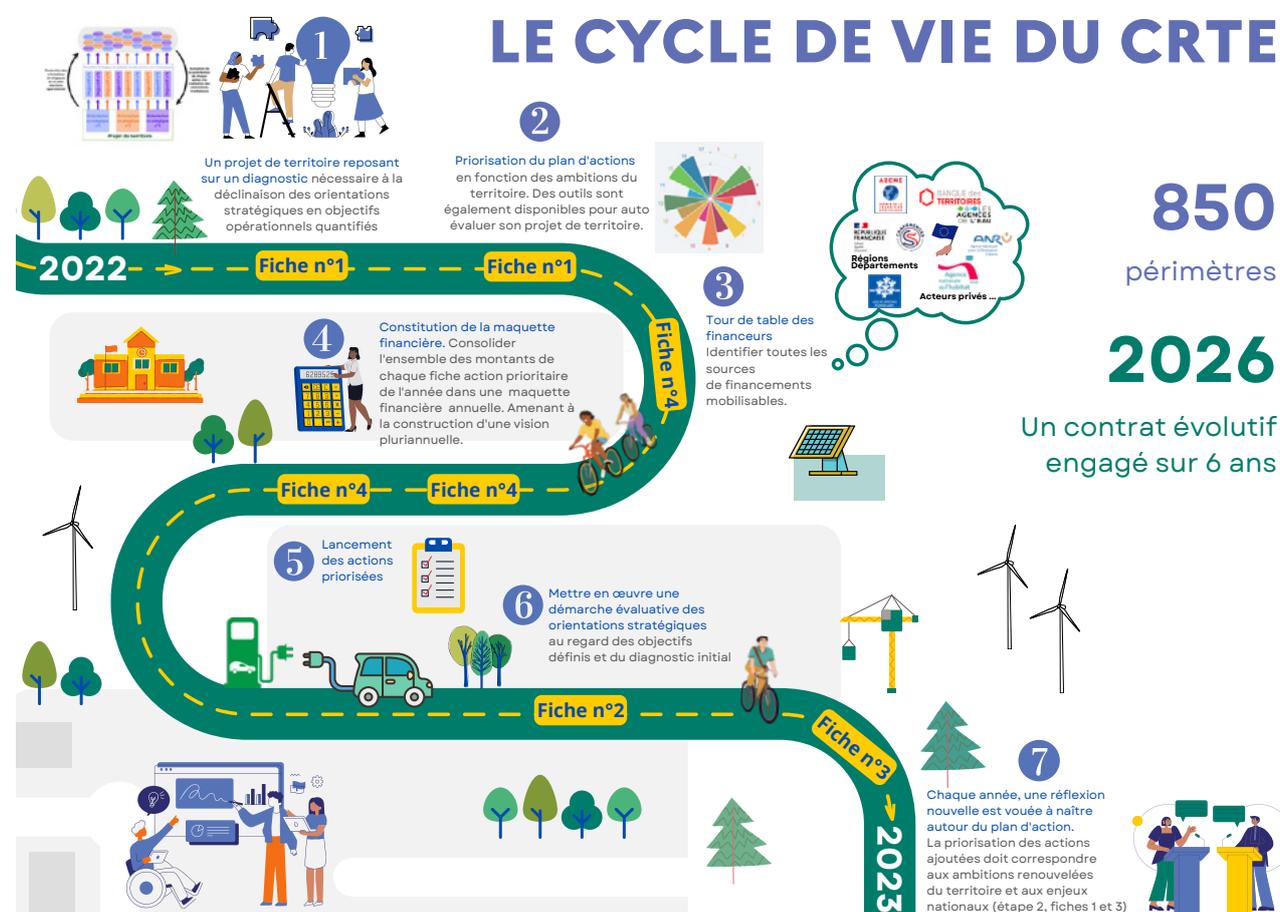


Dernière mise à jour le 19/09/2022

# LE CRTE : UNE DÉMARCHE DE PILOTAGE PARTAGÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DANS LA DURÉE DES PROJETS DE TERRITOIRE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION TERRITORIALE

L'élaboration de la première génération de Contrats de relance et de transition écologique suscite un réel intérêt. Cette première étape permet d'installer ou de conforter progressivement une gouvernance locale partagée pour la mise en œuvre du projet stratégique propre à chaque territoire, en veillant à l'articulation des contrats et programmes préexistants. La crise sanitaire et le changement climatique ont renforcé la nécessité de mobiliser l'ensemble des forces vives locales, publiques et privées, autant d'acteurs de la cohésion territoriale et de la transition écologique, indispensables à la transformation durable des territoires.

Les prochaines années seront décisives pour réussir la transition écologique. Les fiches dans ce document proposent des outils pratiques, des recommandations méthodologiques et des exemples inspirants pour faciliter la mise en œuvre et l'enrichissement du CRTE tout au long du mandat municipal et intercommunal.



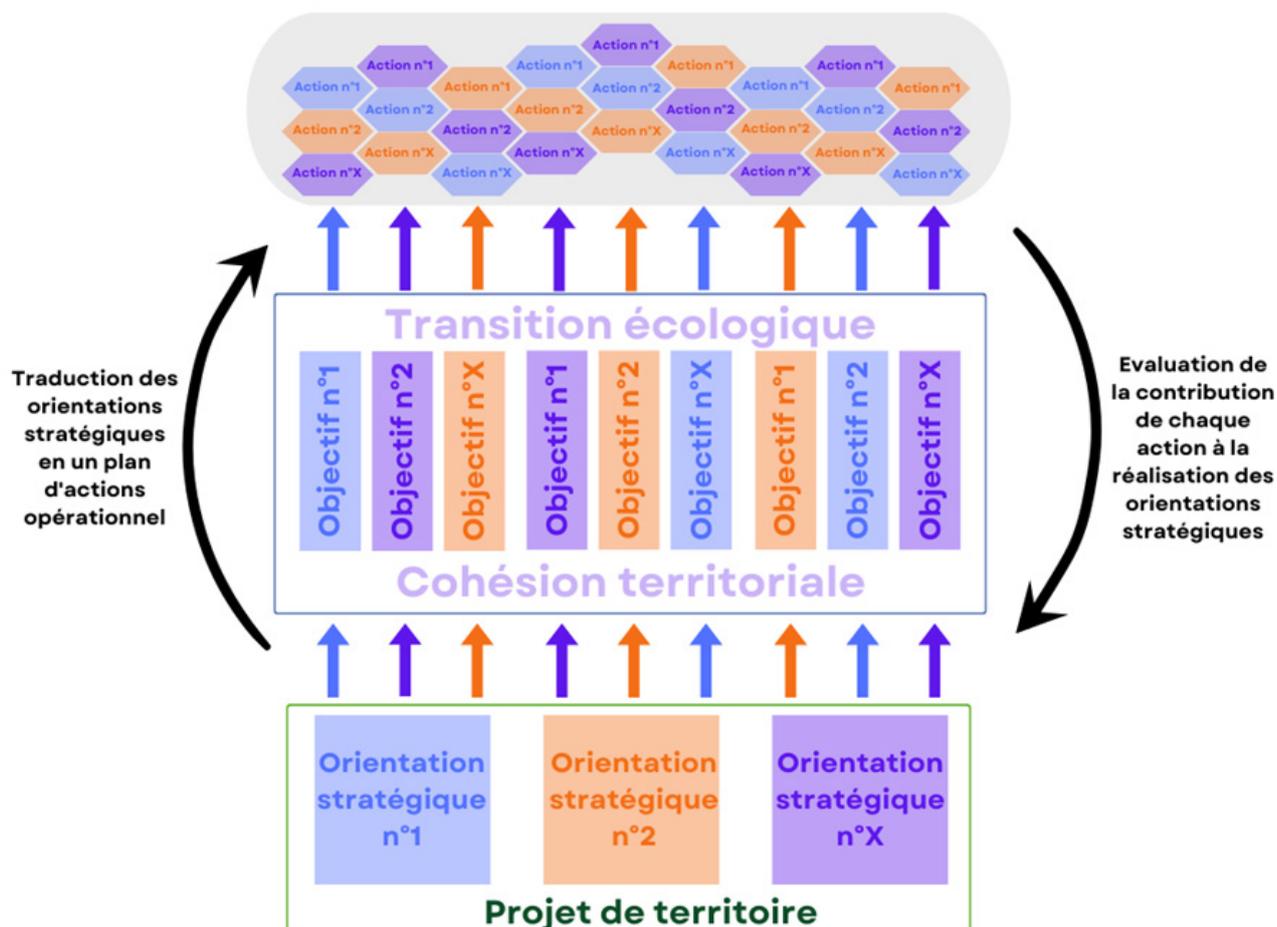
# TRADUIRE SON PROJET DE TERRITOIRE EN PLAN D'ACTION OPERATIONNEL DANS LE CRTE

## 1. Traduire les axes stratégiques en objectifs opérationnels quantifiés

Le CRTE offre un cadre de dialogue stratégique, financier et opérationnel entre la collectivité et ses partenaires pour la durée du mandat municipal et intercommunal, autour des grandes orientations du projet de territoire. La réalisation de cette feuille de route commune passe par sa traduction en objectifs précis, si possible quantifiés, dans le CRTE.

« La bonne méthode, c'est de définir ensemble nos objectifs pour être sûrs qu'ils sont partagés par tous les élus. Cela prend du temps, mais c'est nécessaire. Il faut aussi monter le co-financement en rassemblant État, Région, Département, Europe, bloc communal, dans un dialogue permanent. Pour que tout soit clair, on a intérêt à choisir, dès le début, les outils adaptés pour prioriser les actions du contrat. »

**Cécile Gallien**, maire de Vorey (43), vice-présidente de l'AMF



Pour définir ces objectifs, il est conseillé de partir du diagnostic initial, qui dresse la photographie à l'instant T du territoire au lancement du contrat et permet de déterminer les évolutions visées à travers le CRTE. Il s'agit de retenir des indicateurs explicites, partagés et mesurables au terme du CRTE, soit à horizon six ans. En particulier, l'état des lieux écologique du territoire est un point de référence pour :

→ déterminer les enjeux et les objectifs locaux en matière de transition écologique les plus stratégiques pour le territoire et en déduire la trajectoire dans laquelle s'inscrire; les 13 indicateurs du [socle national](#) sont un appui pour identifier les priorités au regard des enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité;

- situer le territoire par rapport à d'autres,
- identifier la trajectoire fixée par les stratégies nationales.

Ces indicateurs socle peuvent utilement être enrichis d'indicateurs complémentaires, adaptés aux spécificités locales. La reprise des objectifs et indicateurs qui structurent les plans, programmes ou contrats préexistants sur le territoire, cohérents avec les orientations du CRTE, facilitera le suivi des objectifs à atteindre.

Les orientations stratégiques du contrat, traduites en un ou plusieurs objectifs opérationnels, sont ensuite mises en œuvre de manière partenariale par le financement d'un plan d'action.

## DEUX EXEMPLES

**Le CRTE La Rochefoucauld – Porte du Périgord, en Charente** (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte-nouvelle-aquitaine-848> - annexe 1, p. 38) a réalisé un état des lieux écologique en utilisant le socle national. Ce travail, à l'échelle de chaque commune et restitué sous format cartographique, précise les objectifs en matière de transition écologique du projet de territoire et la trajectoire à poursuivre en s'appuyant sur les indicateurs retenus.

**Le CRTE Yvetot Normandie, en Seine-Maritime** (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte-normandie-851> - annexe 2, p. 58) a également réalisé un état des lieux écologique, en reprenant 9 des 13 indicateurs proposés au sein du socle national. Ils permettront d'apprécier l'impact du CRTE sur les dynamiques de transition écologique du territoire au moyen de graphiques et de l'analyse de leur évolution.

## 2. Définir et enrichir un plan d'actions cohérent avec ses ambitions

Les actions du CRTE, retenues par le comité de pilotage appuyé par le comité technique, doivent concourir à la poursuite des objectifs définis collectivement lors de l'élaboration du contrat, en s'appuyant sur le projet de territoire et répondant aux objectifs du gouvernement pour tenir les engagements nationaux et internationaux de la France. Parmi les nombreuses actions susceptibles d'être intégrées au CRTE, celles qui contribuent le plus à l'atteinte des objectifs du territoire sont à privilégier.

Pour aider à la décision, des territoires ont utilisé, voire développé, des outils d'auto-évaluation sur la base de divers critères. Il s'agit

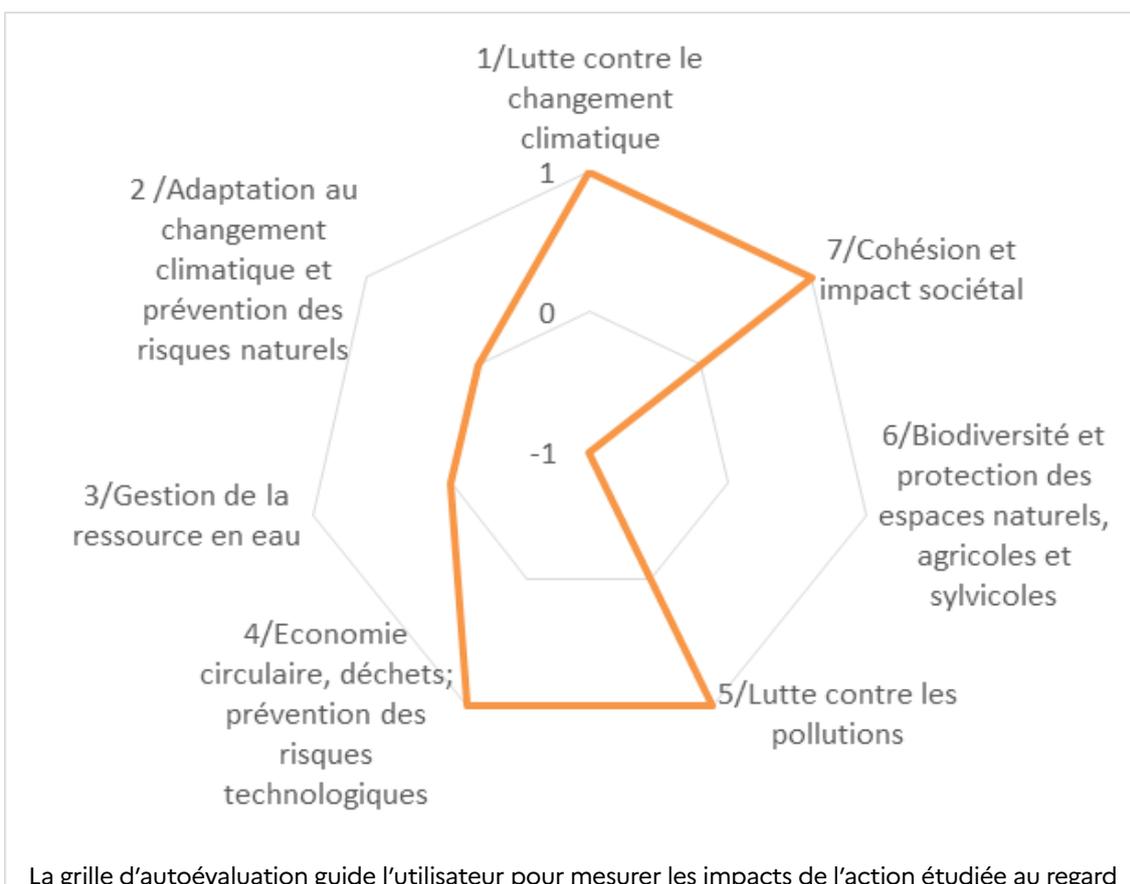
souvent de grilles simples pour apprécier la maturité, la pertinence et l'impact de chaque action à l'aune des objectifs de transition écologique et de cohésion territoriale. La maturité d'une action peut prendre en compte les aspects politiques et financiers. La pertinence peut être appréciée en fonction de l'adéquation de l'action aux objectifs du projet de territoire et de son caractère structurant au regard des enjeux locaux.

La grille d'auto-évaluation permet de répondre aux questions :

- **L'action est-elle suffisamment mature pour être réalisée rapidement ?**
- **L'action a-t-elle des impacts significatifs sur la poursuite des objectifs du territoire ?**
- **L'action a-t-elle un impact favorable en termes de transition écologique ?**

Pour apprécier l'impact d'une action sur la transition écologique, la [grille d'autoévaluation de l'impact environnemental des actions](#) peut être utilisée telle quelle ou adaptée localement à partir du diagnostic du territoire, en particulier de l'état des lieux écologique. Elle permet d'engager un dialogue au sein de la collectivité et en externe (avec les porteurs

de projets, les services de l'État) pour identifier en un regard les points forts et faibles de l'action examinée à l'aune des objectifs du territoire, d'envisager des pistes d'amélioration, et de disposer d'une vision d'ensemble. Cet outil facilitera la prise en compte des enjeux de transition écologique et de cohésion des territoires dans toutes les actions retenues.



La grille d'autoévaluation guide l'utilisateur pour mesurer les impacts de l'action étudiée au regard de 6 objectifs environnementaux et d'1 objectif de cohésion, puis génère automatiquement une visualisation permettant d'appréhender d'un regard ses points forts et pistes d'amélioration

## UN EXEMPLE

Dans le cadre de l'élaboration de son CRTE, la **communauté d'agglomération du Sicoval** (Haute-Garonne) a développé un outil de « scoring » (appréciation) des actions sous la forme d'une grille de notation. Elle repose sur un barème de 10 points, attribué à différents critères regroupés en deux catégories :

- le niveau de maturité du projet, pour un total maximum de 3 points
- le niveau d'impact du projet sur les transitions du territoire, pour un total maximum de 7 points.

Cet outil permet de prioriser facilement les actions les plus avancées et ayant le plus grand impact sur les objectifs de transition identifiés par le territoire.

## UN EXEMPLE

### Les modalités de « priorisation » d'actions du CRTE du PETR Cœur de Lorraine

Accompagné par le Cerema avec l'ANCT, le PETR Cœur de Lorraine (Meuse) a utilisé deux grilles pour prioriser les près de 90 actions recensées :

→ une grille sur l'adéquation des actions au projet stratégique, leur rayonnement et leur faisabilité

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE LA PERTINENCE DES ACTIONS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS (Cerema)					
REPONSE A L'UN DES OBJECTIFS LOCAUX*	Parfait	Élevé	Moyen	Faible	Nul
RAYONNEMENT	Supra territorial	PETR	Intercommunal	Communal	Infracommunal
ACTEURS MOBILISÉS	Ensemble des acteurs concernés	Plupart des acteurs concernés	Une partie des acteurs associée à la conception	Une partie des acteurs associée à la réalisation	Porteur unique de l'action
TRANSVERSALITÉ	Répond à plus de 4 enjeux	Répond à 3 enjeux	Répond à 2 enjeux	Répond à 1 enjeu	Répond partiellement à 1 enjeu
MOYENS (HUMAINS, FINANCIERS...)	Plus que suffisant	Suffisant	A consolider	Peu de moyens	Pas de mobilisation
ÉCHÉANCE	1 an (très court terme)	2 ans (court terme)	5 ans (moyen terme)	Long terme	Difficilement réalisable

→ la grille d'auto-évaluation de l'impact environnemental des actions (7 critères présentés ci-contre et dans le diagramme radar plus haut)

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIONS (CGDD ET AMORCE)			
<b>LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE :</b>			
Stabiliser/Réduire la concentration de GES dans l'atmosphère (dont le stockage carbone)	Positif	Neutre	Négatif
<b>ADAPTATION ET PRÉVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES :</b>			
Réduire les risques liés au changement climatique impactant les populations, la nature ou les biens via des solutions d'adaptation	Positif	Neutre	Négatif
<b>GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU :</b>			
Assurer le bon état des masses d'eau et améliorer leur état	Positif	Neutre	Négatif
<b>ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES :</b>			
Prévenir/Réduire la production de déchets, surtout en ce qui concerne les substances dangereuses	Positif	Neutre	Négatif
<b>LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS :</b>			
Protéger/Régénérer l'environnement (air/eau/sol) pour viser la santé	Positif	Neutre	Négatif
<b>BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES, SYLVIQUES :</b>			
Protéger/Restaurer la biodiversité et les écosystèmes	Positif	Neutre	Négatif
<b>IMPACT SUR LA SOCIÉTÉ :</b>			
Créer des emplois/opportunités de formation, renforcer la proximité et la cohésion sociale	Positif	Neutre	Négatif

Cette expérience est présentée dans le webinaire N°1 « Prioriser ses actions », organisé par le Cerema en partenariat avec Intercommunalités de France, l'ANCT et la COMMunauté Écologie et Territoires (COMETE), Le replay, la fiche associée et l'outil de priorisation sont disponibles [ici](#).

Les analyses, réalisées par le territoire, ont permis d'éclairer les élus dans la priorisation des actions selon leur pertinence stratégique et leur impact écologique. Ainsi, 17 projets ont été considérés comme « prioritaires », une trentaine fera l'objet de consolidations pour mieux intégrer et traduire les ambitions portées par le projet de territoire et le CRTE tandis que les autres projets seront retravaillés en profondeur pour envisager une inscription ultérieure au CRTE.

Des référentiels internationaux (norme Territoires Durables « ISO 37101 » ou les 17 Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030) peuvent également être mobilisés pour ce travail d'analyse, par exemple en utilisant l'outil RFSC (<http://rfsc.eu/fr/>) qui permet d'auto-évaluer ses objectifs et son programme d'actions.

Lors du webinaire N°2 « Structurer ses objectifs avec un référentiel de transition », organisé par le Cerema en partenariat avec Intercommunalités de France, l'ANCT et la COMMunauté Écologie et Territoires (COMETE), des territoires ayant utilisé différents référentiels pour organiser leur stratégie ont présenté leurs expériences. Le replay et la fiche associée sont disponibles [ici](#).

## UN EXEMPLE

### L'outil référentiel des villes et territoires durables (RFSC) pour établir un profil de durabilité, des objectifs et visualiser l'écart entre les actions projetées et les objectifs

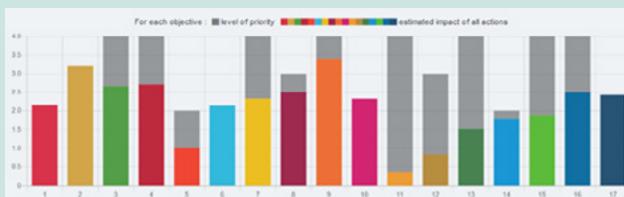
Cet outil en ligne, libre d'accès, a été créé par le Ministère français du logement, le conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et le Cerema. Il permet d'autoévaluer un projet de territoire, selon trois référentiels au choix :

- L'ISO 37101 (grille de 6 finalités et 12 domaines d'actions)
- Les 30 objectifs européens du développement durable
- Les 17 objectifs de développement durables (ODD).

Cette auto-évaluation peut se faire à deux stades :



- De la définition des objectifs locaux, pour les inscrire dans les objectifs internationaux d'un des trois référentiels, sur la base du référentiel des 17 objectifs de développement durables (ODD);



- Puis de la définition des actions, sur la base de l'analyse ci-dessus, pour mettre en perspective les actions vis-à-vis des objectifs locaux et donc des objectifs internationaux.

## 3. Mobiliser les ressources d'ingénierie disponibles

### → L'ANCT

Les services déconcentrés de l'État peuvent appuyer les collectivités en leur donnant accès aux données non disponibles localement et dans leur interprétation et leur traduction dans la stratégie territoriale. De plus, et en particulier pour les territoires qui en ont plus besoin, un appui en ingénierie peut être sollicité auprès du délégué territorial de l'ANCT dans le département. Il orientera vers les

moyens d'ingénierie disponibles sur le territoire, qui constituent le premier niveau de réponse aux besoins exprimés localement pour la mise en œuvre du CRTE: pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), Pays, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), agences techniques départementales, agences locales de l'énergie et du climat (ALEC), centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), agences d'urbanisme, bureaux d'études... En complément, un accompagnement sur mesure pourra être mobilisé par l'ANCT au niveau national, ou par ces partenaires comme le Cerema et l'ADEME.

## → Le Cerema

Le Cerema peut par exemple accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de territoire :

- **à l'échelle locale** : des accompagnements sur-mesure, en fonction des attentes des collectivités outillent les territoires dans leur démarche de transition (cf. exemple Cœur de Lorraine supra);

- **à l'échelle nationale** : le Cerema organise une série de 7 webinaires en partenariat avec Intercommunalités de France, l'ANCT et la COMmunité Écologie et Territoires (COMETE), intitulée « Outils pratiques pour les CRTE et toutes les démarches de transition et de résilience ». Ces 7 webinaires, qui se tiennent entre juillet et décembre 2022 présentent des retours d'expérience de territoire et méthodes utilisées. Chacun d'eux est accompagné d'une fiche pratique et

d'outils méthodologiques téléchargeables. pour tous : la participation à la communauté « Territoires & transition - résilience - climat » d'Expertises territoires (expertises-territoires.fr) permet de poursuivre les échanges des webinaires, de partager questions, bonnes pratiques et ressources.

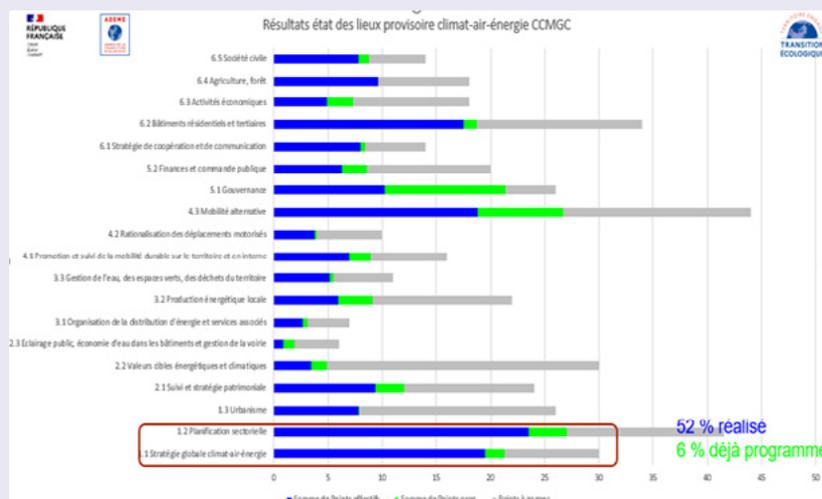
## → L'ADEME

L'ADEME propose, avec son programme Territoires Engagés Transition Écologique, des outils pour réaliser un état des lieux des politiques menées en matière d'économie circulaire et de climat-air-énergie. Ce programme incite également à approfondir son diagnostic territorial qui, croisé avec l'état des lieux des politiques en cours, le récit du territoire et les orientations du projet politique, permet de définir des objectifs opérationnels et un premier plan d'action.

Ainsi dans le cadre du **CRTE du parc naturel régional (PNR) des Grands Causses** regroupant 5 communautés de communes (Larzac Vallées, Millau Grands Causses, Muse et Rases du Tarn, Monts Rance et Rougier et Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons) l'état des lieux des politiques climat-air-énergie et économie circulaire a été réalisé en 3 mois. Cela a permis à chaque communauté de communes d'identifier les points forts et les pistes de progrès, par exemple approfondir la planification pour prévenir et gérer les déchets ou intégrer les enjeux climat-air-énergie dans l'urbanisme.

Ces objectifs opérationnels se sont traduits par des actions ciblées, telles que le suivi

des consommations de fluides des bâtiments de la collectivité, le photovoltaïque sur toitures des zones artisanales, l'amélioration de la valorisation des déchets organiques et la collecte des biodéchets et la mise en place d'une ressourcerie.



# METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE ÉVALUATIVE AU SERVICE DU PILOTAGE DU CONTRAT

Le suivi de la mise en œuvre des orientations, objectifs et actions nourrit les réunions périodiques du comité technique du CRTE. Sur cette base, il peut suggérer des éléments d'arbitrage au comité de pilotage (COPI) et d'éventuelles évolutions du CRTE. Ainsi, la démarche évaluative est conçue comme un levier au service de l'amélioration continue du contrat, un moyen d'apprendre de ses expériences, de ses possibles erreurs et de dupliquer ses réussites.

Le CRTE se décline en un plan d'actions concrètes, sélectionnées pour leur cohérence avec le projet de territoire et leur capacité à contribuer aux objectifs locaux. Pour piloter au mieux la mise en œuvre de ces actions pendant toute la durée du contrat, il est indispensable de concevoir, dès le départ, une démarche de suivi et d'évaluation.

Le dispositif d'évaluation doit être construit pour prioriser, guider l'affectation des moyens, détecter le décalage éventuel entre les priorités et objectifs définis au début du contrat et la réalité évolutive du terrain, et aider à déceler les difficultés éventuelles pour y remédier.

Cette démarche nourrit le pilotage du contrat: elle permet de mesurer si le plan d'action se déroule comme prévu, si les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs, ou encore si des objectifs et actions doivent être révisés, par exemple au regard de nouveaux enjeux émergents dans le territoire.



*L'évaluation concertée de l'impact environnemental et social, pensée dès l'élaboration de l'outil ou du dispositif contractuel, est décisive. Elle devrait être spontanée et automatique, qualitative plus que quantitative. Il est indispensable d'y consacrer le temps nécessaire avec une ingénierie de projet, financée.*

**Pierre Leroy**, président du PETER Briançonnais, Ecrins et Guillestrois Queyras

L'évaluation se construit au moins à deux niveaux et en continu :

- **À l'échelle de l'action :** la mise en œuvre de chaque action sera suivie au regard de sa réalisation, des résultats obtenus, et des impacts, qu'ils soient attendus ou non ;
- **À l'échelle du territoire, et donc du contrat :** la mise en œuvre du contrat est suivie au regard de la trajectoire fixée pour atteindre les objectifs stratégiques.

Les indicateurs définis ou repris, adaptés aux spécificités locales, peuvent traiter du calendrier de réalisation, des aspects budgétaires, de l'impact écologique, de la satisfaction des usagers, etc. Pour que l'évaluation fonctionne, il faut que ces indicateurs soient simples, compris de tous, calculables, et si possible partagés (entre les acteurs du territoire, ou encore partagés avec d'autres contrats ou plans préexistants).

## UN EXEMPLE

### L'expérience de Lannion Trégor Communauté

La Communauté d'Agglomération Lannion Trégor Communauté (Côtes d'Armor) a souhaité élaborer un tableau de bord de l'action publique de la collectivité. Celui-ci prend la forme d'un tableau d'indicateurs organisé selon la structure du CRTE pour :

- Suivre dans le temps la progression vers les objectifs et les résultats de l'action communautaire,
- Communiquer les résultats pour valoriser l'action communautaire,
- Éclairer les prises de décision à venir pour l'évolution du CRTE et des politiques publiques locales.

## UN EXEMPLE

### L'expérience de la Communauté de communes du Thouarsais

La Communauté de communes du Thouarsais (Deux-Sèvres) a souhaité se doter d'un outil de suivi avec des indicateurs. La nécessité d'identifier des indicateurs pour chaque action engagée a aidé le territoire à préciser ses ambitions pour chacune des actions. Et ce travail d'évaluation permet de mieux définir le projet. Il s'agit également pour la collectivité de mieux évaluer les retombées de son action au fil du temps, avec les objectifs de moyen terme qu'elle s'est donnée comme boussole. Enfin, ce suivi éclairera l'émergence de nouvelles actions à venir.

*Ces deux territoires ont bénéficié d'un accompagnement du Cerema cofinancé par l'ANCT*

Les webinaires N°3 « Suivre et piloter sa stratégie » et N°7 « Construire et faire vivre sa stratégie avec l'évaluation », organisés en partenariat par le Cerema, Intercommunalités de France, l'ANCT et la communauté COMETE (Écologie et Territoires) et la fiche associée présentent les expériences de ces deux territoires en matière d'évaluation. Les fiches et replays seront disponibles à partir de [cette page](#).

## UN EXEMPLE

### L'expérience de Chambéry Métropole

Chambéry Métropole bénéficiant du programme Territoire Engagé Transition Écologique sur le volet Climat Air Énergie depuis 2012 dispose d'un système d'évaluation basé sur le référentiel Cit'ergie (questions évaluatives et indicateurs).

Cela lui permet d'évaluer ses politiques Climat Air Énergie pour réajuster son plan d'action du PCAET et son projet d'agglomération adopté en février 2022 qui est devenu le projet de territoire du CRTE.



# ENRICHIR SON CRTE DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les 828 CRTE signés témoignent d'une grande diversité. Dans certains cas, la signature du CRTE initie une démarche, qui demande ensuite à être précisée par un plan d'actions détaillé et une maquette financière exhaustive. Par ailleurs, le CRTE est un contrat par nature évolutif, dès sa signature, susceptible d'être enrichi et adapté aux évolutions du territoire.

Les résultats de l'évaluation au fil de l'eau du CRTE servent ainsi la démarche d'amélioration continue, afin de l'ajuster à tout moment aux enjeux et besoins émergents du territoire.

## La maquette financière annuelle, outil indispensable à la mise en œuvre opérationnelle du CRTE

Les documents signés doivent comporter au moins une maquette financière annuelle et dans l'idéal pluriannuelle tel que précisé dans les circulaires du 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022. À la différence de la convention financière qui précise annuellement les contributions attendues ou accordées par l'État et des différents partenaires locaux pour la mise en œuvre des actions prévues dans le plan d'action des CRTE, la maquette financière donne une vue d'ensemble sur les financements pour chaque action. Elle peut être organisée selon les orientations stratégiques du territoire, rappeler la maîtrise d'ouvrage, le montant total du projet et la répartition des contributions des différents cofinanceurs, à l'instar de la maquette réalisée par la communauté de communes du Plateau du Russey (Doubs). La maquette



*Le CRTE dans sa version actuelle n'est pas une fin en soi : c'est notre base de travail pour les années à venir, une projection pour notre territoire et une opportunité de contractualiser avec l'État sur la base de la future loi d'orientation Énergie – Climat et biodiversité.*

**Jacques Bilirit**, président de Val de Garonne Agglomération

doit être actualisée chaque année selon les dispositions validées dans les conventions financières annuelles (Cf. Fiche 4).

## Intégrer au CRTE de nouvelles politiques sectorielles pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale

Sur la base du projet de territoire et de ses orientations, le CRTE a vocation à s'enrichir de toutes les politiques sectorielles. Le contrat offre un cadre de discussion entre les collectivités, les partenaires publics et privés et l'État sur les politiques qu'ils portent en commun et sur la diversité des financements susceptibles d'être mobilisés, dans un objectif de lisibilité et d'amélioration de l'efficacité de l'action publique. À terme, les CRTE ont vocation à articuler l'action publique locale en matière de santé, d'éducation, ou encore de culture, de sport..., pour concourir de façon transversale à la transition écologique et à la cohésion du territoire. La révision régulière des contrats sectoriels peut être l'occasion de mieux intégrer leurs priorités dans le CRTE au moyen d'un avenant.

## UN EXEMPLE

**Pornic Agglo Pays** de Retz est engagé de longue date sur les enjeux liés à la gestion de la ressource en eau, engagement qui s'était traduit notamment par 3 contrats territoriaux Eau signés avec l'Agence de l'Eau, le département de Loire Atlantique et la région Pays de la Loire, ou encore l'élaboration d'une « Stratégie Bleue ». C'est donc en toute cohérence que Pornic Agglo Pays de Retz a intégré cette réflexion au sein des orientations stratégiques qui structurent le CRTE.

### L'adaptation aux réalités évolutives du territoire

L'évolution du CRTE par avenant est le moyen de tenir compte des circonstances et priorités nouvelles de manière souple et réactive : l'achèvement d'un grand projet d'aménagement, la survenance de catastrophes naturelles, les mutations d'un acteur économique structurant du territoire... peuvent réinterroger les priorités définies à la conclusion du contrat. Le CRTE peut s'y adapter en évoluant conformément aux nouveaux objectifs identifiés par la gouvernance, dans le prolongement de la dynamique engagée. Des actions initialement perçues comme cohérentes avec certaines priorités du territoire peuvent aussi être réorientées, voire abandonnées, si l'évaluation *in itinere* met en lumière un décalage trop important.

### Mobiliser la diversité des acteurs du territoire pour enrichir la démarche

Les CRTE ayant été souvent élaborés dans un temps contraint et dans un contexte sanitaire encore dégradé, il n'a pas toujours été possible d'associer les acteurs du territoire, dans leur diversité, pour co-construire la démarche. Il n'est pas trop tard ! La mise en œuvre des actions désormais identifiées constitue une nouvelle opportunité de mobiliser largement les acteurs du territoire.

Les usagers et habitants peuvent également être associés au suivi du CRTE et de ses impacts, et ainsi contribuer à son enrichissement.

## FICHE RÉCAPITULATIVE DES OUTILS

### AU SERVICE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENRICHISSEMENT CONTINU DES CRTE

**Diagnostiquer**, faire l'état des lieux du territoire, savoir d'où l'on part pour définir où l'on veut aller

#### → Accéder à des données sur le territoire

- Accéder aux statistiques nationales du développement durable : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>
- Interpréter les données nationales et locales de l'énergie grâce aux 450 datavisualisations mises à disposition par l'Agence ORE : <https://www.agenceore.fr/datavisualisations>
- Visualiser les données des territoires sur l'Observatoire des territoires : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

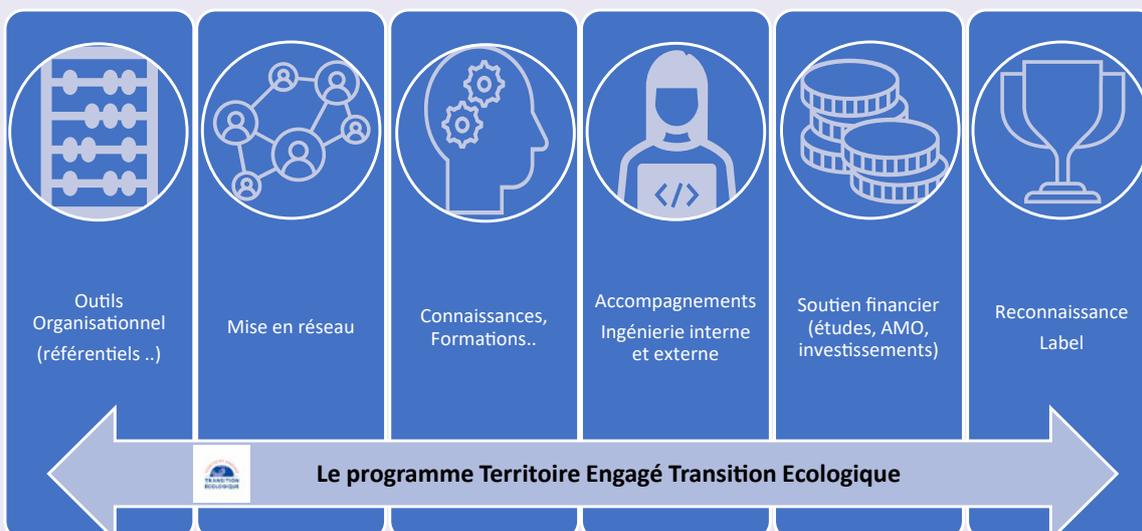
#### → S'orienter dans la diversité de données à explorer

- Le [socle national de 13 indicateurs](#) à l'appui de l'état des lieux écologique du CRTE: pour situer le territoire au regard des grands enjeux de transition écologique, identifier les points fort et les priorités d'action  
>> *Rapprochez-vous des services de l'État dans votre département pour accéder aux données nécessaires dont vous ne disposeriez pas*

**Interpréter** ces données pour **définir des objectifs** et engager une dynamique

#### → Le programme [Territoire Engagé Transition Écologique](#) développé par l'ADEME et ses partenaires:

- un appui pour évaluer votre politique territoriale dans les domaines du climat de l'air et de l'énergie ainsi que de l'économie circulaire
- un outil pour identifier les axes stratégiques à renforcer, des exemples d'actions à mener, accéder à des formations, à des réseaux d'échanges, des soutiens financiers et de l'ingénierie afin de mettre en place des objectifs opérationnels Climat Air Énergie et Économie Circulaire dans l'ensemble de votre politique territoriale



**Proposer de prioriser** les actions en fonction des objectifs du territoire

→ La [grille d'auto-évaluation de l'impact environnemental des actions](#) vous guide dans les questions à se poser pour mesurer l'impact attendu d'une action au regard des enjeux de transition écologique et de cohésion, permet de visualiser rapidement les points forts et axes d'amélioration, génère un score pour aider à la priorisation.

L'outil de priorisation sur la base de la grille précédente et d'une grille de pertinence au regard du projet de territoire, associée au webinaire partenarial N°1 « Prioriser ses actions », disponible [ici](#). L'outil RFSC : référentiel des villes et territoires durables permet, en mobilisant le référentiel de votre choix (l'Agenda 2030 et les 17 ODD, la norme ISO37101...), de définir un profil de durabilité et de mesurer l'écart entre les objectifs fixés et les actions projetées

**Suivre** au jour le jour les **réalisations**, les **résultats** atteints et l'**impact** des actions menées pour le territoire

→ La possibilité de créer un espace territoire dédié sur la [plateforme COMmunauté Écologie et TERRitoires](#) qui permet selon les besoins de bénéficier d'un outil de gestion de projet, conçu pour accompagner les territoires notamment dans l'évaluation de leur contrat et de chacune de ses actions. Une large base d'indicateurs est proposée pour guider la démarche, qui peut être adaptée et complétée pour répondre au mieux à aux besoins locaux

→ L'utilisation d'autres outils de suivi existants ou à venir; voir en particulier les webinaires partenariaux N°3 « Suivre et piloter sa stratégie » et N°7 « Construire et faire vivre sa stratégie avec l'évaluation », depuis [cette page](#).



## ORGANISER LES FINANCEMENTS

Le CRTE mobilise l'ensemble des acteurs et leurs moyens respectifs pour réaliser le plan d'action établi ensemble en faveur d'un même territoire.

Un CRTE ne s'accompagne pas de l'attribution d'une enveloppe de crédits dédiés et fongibles définie préalablement. En revanche, toutes les subventions de l'État, de ses établissements publics et des autres partenaires (Région, Europe...) sont mobilisables pour soutenir les actions portées ensemble dans le CRTE. Pour les actions de plus grande proximité, la DETR peut intervenir hors CRTE.

En vue de la préparation des conventions financières annuelles au CRTE, il est conseillé de réunir au moins deux fois par an une instance de « revue du programme d'action » ad hoc ou dans le cadre des comités prévus (COPI/COTECH), dont la composition est à adapter selon la nature des actions à financer, pour identifier les financements des actions prioritaires de l'année en vue de la préparation de la maquette annuelle et mettre à jour la maquette pluriannuelle en fonction des opportunités nouvelles :

- Sur la base des actions prioritaires, qui contribuent de manière transversale aux enjeux de transition écologique et de cohésion du territoire (cf. fiche 1), la première réunion destinée à l'identification de leur financement devrait plutôt se tenir en fin d'année N-1 avant les débats d'orientation budgétaire ;
- La seconde réunion pourrait être organisée dans le premier trimestre de l'année N avant le vote des budgets et des commissions départementales d'attribution des financements DETR notamment. Elle aurait pour mission de présenter la maquette financière annuelle et d'ajuster la maquette financière pluriannuelle.



*Financer son projet de territoire est l'étape clé. Si tout n'est pas encore parfait, le CRTE apporte un cadre de dialogue et de gestion qu'il nous appartient d'améliorer et de faire vivre.*

**Sébastien Martin**, président du Grand Chalon et de Intercommunalités de France

Sur certains dossiers, une réunion spécifique des différents partenaires, en associant au moins des représentants du conseil régional, au titre de la Région et des fonds européens, peut s'avérer indispensable.

Il est recommandé de procéder en trois temps :

- fiche action par fiche action, constituer le « tour de table » des financeurs (cf. infra) en identifiant toutes les sources de financements mobilisables ;
- consolider sur cette base l'ensemble des montants dans chaque fiche action et les reporter dans la maquette financière annuelle retraçant l'ensemble des engagements des partenaires pour les actions prioritaires de l'année en cours ;
- construire une vision pluriannuelle indicative du financement des actions retenues dans le CRTE en récapitulant :
  - Les crédits prévus dans les différents contrats préexistants rassemblés dans le CRTE ;
  - Les crédits prévus dans le cadre des contrats de plan Etat-Régions 2021-2027 pour des projets identifiés dans le plan d'action du CRTE ;
  - Les crédits « sollicités » pour les fiches actions des années suivantes. Cette inscription indique aux porteurs de projets l'accord de principe des signataires, sous réserve de l'éligibilité de leur demande aux subventions, tous financeurs confondus.

Afin de faciliter cet exercice, toutes les sources de financement mobilisables peuvent utilement être recensées en amont, en utilisant par exemple la plateforme [Aides territoires](#), pour vérifier les conditions d'éligibilité, estimer les montants potentiellement accordés, préparer les pièces constitutives des dossiers et anticiper les différents calendriers d'attribution :

- Les crédits déconcentrés de l'État (DSIL, DSID, DETR, et FNADT) dans le cadre [des instructions ministérielles annuelles](#)
- Les autres crédits des ministères et de leurs établissements publics, prévus dans leurs conventions territoriales, les appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt;
- Les crédits des collectivités dans le cadre de leurs modalités d'attributions propres: communes maîtres d'ouvrage et leurs groupements, Départements, Régions;

- Les crédits européens de la programmation 2021-2027 en lien avec les autorités de gestion régionales (cf. [accord de partenariat du 2 juin 2022](#) et Aides-Territoires);
- Les crédits privés: entreprises, associations, financements participatifs...

Des exemples de maquettes financières parmi les CRTE signés :

- [CRTE Yvetot Normandie \(Seine-Maritime\)](#)
- [CRTE Plateau du Russey \(Doubs\)](#)
- [Format de maquette financière commun à toutes les préfectures du Grand Est](#)

## FAVORISER LA COOPÉRATION INTERTERRITORIALE

La première des coopérations interterritoriales à entretenir avec conviction est celle avec les collectivités membres, partenaires et acteurs infra-contrat ou interagissant sur le même périmètre (communes, EPCI, Pays/PETR, consulaires, associations, entreprises, opérateurs de l'État, CPIE, CAUE...).

Il est ensuite indispensable d'engager une coopération continue au-delà des frontières administratives (périmètre communautaire ou de Pays, frontière départementale, territoire de contractualisation etc.) avec les périmètres de CRTE voisins. Cette coopération ne se limite pas à des questions de mise en œuvre (délégation, mutualisation...).

Interagir, coordonner des politiques stratégiques, produire des services entre plusieurs territoires (communes, intercommunalités, Pays et PETR, département, région...), développer des partenariats et faire jouer les solidarités, « l'interterritorialité » est un enjeu important dans la déclinaison des principales orientations et des actions contenues dans les CRTE.

L'organisation de liens entre les territoires peut se traduire sous différentes formes. En effet, il est utile de faire prospérer les coopérations au sein des entités existantes : PETR, pôles métropolitains, Pays, SCoT, ou à défaut de les inscrire dans un cadre conventionnel.



*Pour coopérer, il faut d'abord avoir envie, prendre le temps de définir ses propres aspirations et co-construire de manière équilibrée avec son partenaire. Ces coopérations sont multi-niveaux, infraterritoriale, supra-territoriale, interterritoriale, européenne, transfrontalière ou internationale, urbain/rural, public/privé.*

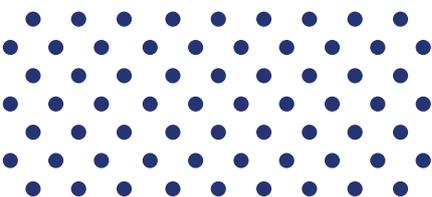
**Béatrice Latouche**, présidente du Pays Vallée du Loir

**Les CRTE offrent un cadre adapté** pour agir de manière coordonnée à une plus large échelle que le seul territoire intercommunal :

- soit en s'appuyant sur un périmètre regroupant plusieurs intercommunalités ; un peu plus de 20 % des CRTE se déclinent sur un espace interterritorial ;
- soit en programmant des actions avec des intercommunalités voisines ou proches, en lien le cas échéant avec le PETR, le Pays ou le Pôle métropolitain... s'il existe.

Ces actions partagées peuvent s'adapter à chaque territoire en fonction des volontés politiques et des besoins locaux allant d'un simple lieu de rencontre et à une instance de coordination structurée.

Faire alliance et coopérer n'est pas préfigurer une quelconque fusion à venir. Il s'agit bien de dépasser les frontières administratives et contractuelles, afin de faciliter les synergies et mutualisations sur la base d'un projet de territoire ambitieux et équilibré, pour appréhender certains enjeux à d'autres échelles.



### Les enjeux sont multiples:

- Éviter la concurrence entre des projets similaires et encourager les solidarités entre les territoires
- Répondre aux enjeux d'organisation des grands territoires communs: bassins d'emploi, espaces naturels, écosystèmes des acteurs des grands bassins économique-industriels, aménagement avec l'outil InterSCoT
- Construire des filières pour rapprocher l'offre et la demande (énergie, alimentation, mobilité, santé etc.) en contribuant aux enjeux écologiques et économiques
- Mutualiser des moyens et des services (achats groupés, ingénierie, expertise etc.)
- Constituer des réseaux sur des thématiques communes (réseaux des pôles universitaires, réseaux des pôles industriels, PTCE...)
- Susciter un dialogue entre les différents niveaux de collectivités sur des sujets communs (mobilité)
- Offrir une politique plus adaptée aux besoins des habitants par la création d'équipements complémentaires (numérique, transport durable...)
- Prendre en compte les enjeux d'un territoire transfrontalier
- Renforcer les échanges de connaissance et de savoir-faire avec des territoires situés à l'international, notamment dans le cadre des programmes LEADER



## LES CONTRATS DE RÉCIPROCITÉ: UN OUTIL À VALORISER

À l'occasion du Comité Interministériel aux Ruralités (CIR) du 13 Mars 2015, il a été annoncé l'expérimentation des « contrats de réciprocité », avec 4 binômes territoriaux. Par contrat de réciprocité est entendu « une coopération entre espaces ruraux, périurbains et urbains. Ils visent à *constituer un cadre favorisant le développement d'interactions entre ces espaces, qui reposent sur des spécificités territoriales justifiant un échange réciproque* ».

Depuis 2016, une dizaine de contrats a été signée, dont quatre précurseurs :

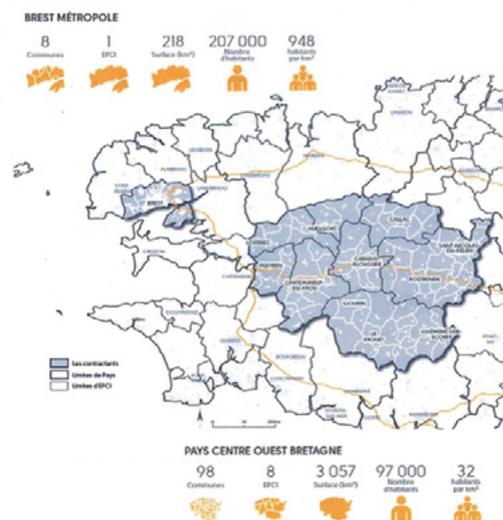
- [Pays Centre Ouest Bretagne – Brest Métropole](#), signé en novembre 2016, dont les axes portant notamment sur les questions de la santé
- [Pays Portes de Gascogne – Toulouse Métropole](#), signé en juin 2017, a inscrit de nombreux sujets avec la structuration de filières, la mobilité ou encore le tourisme
- Communauté de Communes des Monts de Lacaune avec Montpellier Méditerranée Métropole pour la filière bois, signé en 2018
- Pays de Retz et Nantes Métropole, signé en avril 2019, a pour ambition de porter des actions en matière de gouvernance alimentaire ou encore de mobilité et de développement économique

Depuis, d'autres contrats ont été signés, tels que Tours Métropole avec les EPCI d'Indre-et-Loire pour porter un PAT, l'EuroMétropole de Strasbourg avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche sur la filière bois.

### Périmètre du contrat de réciprocité Pays Centre Ouest Bretagne et Brest Métropole Océane

**Contenu :** santé, filière bois, économie et insertion, culture, services à la population, énergie et environnement.

**Deux axes :** pérenniser le cadre d'échanges entre deux territoires interdépendants et accompagner des actions opérationnelles pour répondre aux besoins des habitants.





### CONTACT AU NIVEAU LOCAL

Préfets, sous-préfets et DDT au titre de délégués territoriaux de l'ANCT

Contact avec les directions territoriales du CEREMA

Délégués territoriaux de l'ANCT

ANCT

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

AMF

ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

CEREMA

COMETE

